



Strasbourg, le 30 octobre 2025

T-PVS(2025)20

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL

Comité permanent

45^e réunion

Strasbourg, 8 – 12 décembre 2025

**15^e Réunion du Groupe d'experts Zones protégées et
Réseaux écologiques**

7—8 octobre 2025

Bar, Monténégro

— RAPPORT DE RÉUNION —

*Document établi par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

Le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques (GoEPAEN) s'est réuni à Bar (Monténégro) les 7 et 8 octobre 2025. Le Comité permanent est invité :

- à prendre note du rapport de réunion du Groupe d'experts ;
- à remercier les autorités du Monténégro d'avoir accueilli la réunion du Groupe d'experts ;
- à demander au Secrétariat d'organiser une réunion conjointe entre le GoEPAEN et le Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030, afin de renforcer la coordination entre ces deux groupes, en particulier en ce qui concerne l'utilisation d'informations issues des bases de données du Réseau Émeraude aux fins de l'évaluation de la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique à l'horizon 2030 ;
- à adopter le nouveau Formulaire standard de données (FSD), qui a été harmonisé avec le Formulaire standard des données Natura 2000, après validation par le Groupe par e-mail ;
- à prendre note des derniers développements concernant Reportnet 3 en lien avec le Réseau Émeraude ;
- à proposer la conduite d'une analyse juridique concernant les critères d'évaluation des changements négatifs et la possibilité de réduire la taille d'un site figurant sur la liste du Réseau Émeraude ou de supprimer totalement un site de cette liste pour des « raisons impératives d'intérêt public majeur » en prévoyant des mesures compensatoires, ainsi que la compatibilité de cette possibilité avec l'article 9 de la Convention de Berne, en vue d'une éventuelle mise à jour des « Lignes directrices pour expliquer les changements négatifs survenant dans les sites proposés, candidats et adoptés du Réseau Émeraude » ;
- à saluer les résultats du projet EU4Environment dans la région du Partenariat oriental ;
- à inviter les Parties contractantes à soumettre des propositions concernant l'accueil de la réunion 2026 du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques, qui sera organisée conjointement avec le Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique à l'horizon 2030.

1. Ouverture de la réunion

Le Secrétariat ouvre la réunion et accueille chaleureusement les participants. Mme Alessandra Siino, Secrétaire de la Convention de Berne, se présente aux membres du GoEPAEN, soulignant qu'elle occupe cette fonction depuis le mois de juin dernier et qu'il s'agit de sa première participation à la réunion annuelle du Groupe. Elle remercie les autorités du Monténégro d'avoir accueilli la 15^e réunion du GoEPAEN et d'avoir si bien coopéré dans l'organisation de l'événement, ce qui montre clairement leur attachement à développer le Réseau Émeraude.

La Secrétaire évoque l'évolution du cadre stratégique du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'environnement, soulignant l'adoption, en mai 2025, d'une nouvelle Stratégie et d'un nouveau Plan d'action sur l'environnement, ainsi que la nécessité de collaborer pour améliorer l'efficacité et la visibilité des travaux effectués dans le cadre de la Convention de Berne. Elle souligne également que le Réseau Émeraude n'est pas seulement l'un des piliers des activités de la Convention de Berne, mais aussi un projet très ambitieux visant à soutenir les pays non membres de l'UE dans leurs efforts de protection des espèces et des habitats importants au niveau européen. Elle attire donc l'attention sur la nécessité d'investir dans le développement du Réseau et de soutenir les Parties contractantes à cet égard.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts adopte le projet d'ordre du jour (voir Annexe 1)

3. Conclusions de la réunion précédente du GoEPAEN et décisions de la 44^e réunion du Comité permanent (CP) de la Convention de Berne adressées au Groupe d'experts

La Secrétaire rappelle que lors de sa 14^e réunion, qui s'est tenue au Liechtenstein, le GoEPAEN :

- a chargé le Secrétariat de préparer un projet de recommandation (la future Recommandation n° 225 (2024)) faisant la synthèse des obligations contraignantes et non contraignantes des Parties contractantes à l'égard du Réseau Émeraude ;
- a approuvé les objectifs pour 2030 et a invité le Comité permanent à les valider ;
- a pris note du Formulaire standard des données Natura 2000 révisé et convenu du fait qu'un document d'information devrait être présenté à la prochaine réunion du Comité permanent ;
- a invité le Comité permanent à charger le Secrétariat de proposer des options pour assurer la transition entre le FSD actuel du Réseau Émeraude et la version révisée ;
- a chargé le Secrétariat de mettre au point, à l'intention des chargés de rapports, un document d'orientation sur le processus de soumission à Reportnet 3.

La Secrétaire rappelle en outre que lors de sa 44^e réunion, le Comité permanent :

- a adopté avec amendements la Recommandation n° 225 (2024) ;
- a approuvé les objectifs proposés pour le Réseau Émeraude à l'horizon 2030 ;
- a encouragé les Parties à faire preuve d'une plus grande ambition pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030 ;
- a chargé le Secrétariat de réviser le Formulaire standard de données Émeraude afin qu'il reste compatible avec le Formulaire standard des données Natura 2000 et de présenter la version révisée lors de la 45^e réunion du Comité permanent ;
- a chargé le Secrétariat d'identifier des moyens de soutenir les acteurs engagés et les parties prenantes au niveau national impliqués dans le Réseau Émeraude au sein des Parties contractantes concernées afin de garantir que des bases de données actualisées seront soumises à la Convention de Berne au cours des deux prochaines années.

4. Point sur le suivi de la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030

L'expert international, Dave Pritchard, informe les participants de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030, ainsi que des travaux

effectués par le Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre de ces documents en 2025. Il souligne la contribution du Réseau Émeraude aux progrès accomplis à cet égard, ainsi que la nécessité d'intensifier les efforts pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030.

Le Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique fait part de son intention de collaborer étroitement avec le GoEPAEN, en particulier sur les quatre indicateurs spécifiques suivants :

1.2 (*Indice de suffisance du Réseau Émeraude*) ;

1.3a (*Mesure dans laquelle les zones protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) couvrent le Réseau Émeraude*) ;

1.3b (*Proportion de sites Émeraude adoptés pourvus d'un plan de gestion de mise en œuvre*) ;

1.4 (*Contribution du Réseau Émeraude au statut de conservation des habitats*).

Le Secrétariat précise qu'en raison d'un manque de ressources humaines, l'appel à mises à jour nationales sur la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique n'a pas été lancé en 2025, mais qu'il le sera en 2026 et qu'il couvrira une période de deux ans.

Décision du Groupe d'experts

Les participants à la réunion du GoEPAEN prennent note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique à l'horizon 2030 et demandent qu'une réunion conjointe entre le GoEPAN et le Groupe de travail sur la mise en œuvre du Plan stratégique soit organisée en 2026 pour renforcer la coordination entre ces deux groupes, en particulier en ce qui concerne l'utilisation d'informations issues des bases de données du Réseau Émeraude aux fins de l'évaluation de la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique à l'horizon 2030.

5. Discussion sur les nouveaux champs de la proposition de Formulaire standard de données du Réseau Émeraude, sur la base du document de réflexion sur les conséquences

L'experte internationale, Laura Gavilán, présente les nouveaux champs et les champs mis à jour de la proposition de Formulaire standard de données (FSD) du Réseau Émeraude, soulignant leurs conséquences potentielles concernant à la fois les informations à fournir et la charge de travail pour les rapporteurs.

Une attention particulière est portée aux champs pouvant servir de sources de données potentielles pour les indicateurs établis aux fins du suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique. Il s'agit des champs suivants :

INDICATEUR	CHAMPS UTILISÉS COMME SOURCES DE DONNÉES
1.3.b Proportion de sites Émeraude adoptés pourvus d'un plan de gestion de mise en œuvre	5.2 Plans de gestion
	5.3 Mesures de conservation
	5.4 Efficacité de la gestion
1.4 Contribution du Réseau Émeraude au statut de conservation des habitats	3.1.12.1 Degré de conservation — catégorisation

Tableau 1. Champs du FSD proposé à utiliser comme sources de données pour les indicateurs

Les pays font part de leur préoccupation quant aux nouveaux champs qui nécessiteraient la compilation d'informations supplémentaires, ainsi qu'aux modifications majeures apportées aux champs existants qui impliqueraient d'importants efforts d'actualisation. La Géorgie, le Royaume-Uni et la Suisse s'opposent spécifiquement à l'introduction de nouveaux champs obligatoires dans le FSD et demandent que tous les nouveaux champs soient facultatifs. À l'issue de la discussion, il est proposé que tous les nouveaux champs soient considérés comme *facultatifs*, à l'exception des champs qui servent de sources de données pour les indicateurs de la Vision et du Plan stratégique, ou qui sont nécessaires pour l'analyse de suffisance. En outre, une période de transition de trois ans sera observée, pendant laquelle il ne sera pas obligatoire de remplir ces champs.

Décision du Groupe d'experts

Le Groupe demande aux experts internationaux, Laura Gavilán et Dave Pritchard, de préparer une version mise à jour du nouveau FSD dans laquelle seuls les nouveaux champs qui servent de sources de données pour les indicateurs de la Vision et du Plan stratégique à l'horizon 2030 ou qui sont nécessaires pour l'analyse de suffisance conservent leur caractère obligatoire. Le Groupe charge également le Secrétariat de diffuser la version mise à jour du FSD par e-mail pour validation, avant soumission au Comité permanent et éventuelle adoption par celui-ci lors de sa réunion de décembre 2025.

6. Plateforme de soumission des rapports Reportnet 3 : état des lieux

L'experte internationale, Laura Gavilán, informe les participants du calendrier du Formulaire standard des données Natura 2000 et du fait que la période de transition court jusqu'en 2028. Les Parties contractantes testent actuellement le nouvel outil. La Plateforme ReportNet 2 n'est plus opérationnelle pour les sites Natura 2000 depuis le début de l'année 2025 ; les pays soumettent désormais leurs rapports via la Plateforme ReportNet 3, une période de transition ayant été instaurée jusqu'en 2028, pendant laquelle la réponse « NULL » est acceptée. Après 2028, les données incorrectes seront bloquées. Les contributions des pays seront essentielles pour affiner les règles et améliorer les schémas de données. Ce processus devrait durer près d'un an, de février à décembre 2025.

En outre, l'experte internationale souligne qu'il est important que le GoEPAEN se familiarise avec ReportNet 3 étant donné qu'un portail ReportNet 3 pour les données du Réseau Émeraude sera mis en place. Ce portail devrait être cloné à partir de Natura 2000 en 2026, à condition que le nouveau Formulaire standard de données Émeraude soit approuvé par le Comité permanent en décembre 2025. Ce portail sera adapté aux exigences spécifiques du Réseau Émeraude. D'ici à la fin de l'année 2025, des données réelles émanant du Réseau seront nécessaires pour la phase de test, qui sera suivie de l'adaptation des règles de validation et d'une phase de résolution des problèmes en 2026. Les Parties contractantes auront besoin d'un compte EIONET, qui sera créé en temps opportun.

Le GoEPAEN remercie l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et l'experte internationale pour leurs travaux, leur soutien et leur collaboration tout au long de ce processus.

Le Groupe d'experts est informé du calendrier provisoire pour ce processus :

Mise en œuvre de Reportnet 3 pour la base de données du Réseau Émeraude	2026
Formation à Reportnet 3	2026
Lignes directrices pour soumettre des données relatives au Réseau Émeraude dans Reportnet 3	2026
Phase de test pour la soumission de rapports via Reportnet 3	2026
Ouverture de la soumission des flux de données du Réseau Émeraude via Reportnet 3	2026-T4
Phase I : période de transition (réponse « NULL » autorisée pour les nouveaux champs)	2026 T4 -2029
Phase II : FSD complet, avec insertion de données dans les nouveaux champs	À partir de 2030

Décision du Groupe d'experts

Les participants à la réunion du GoEPAEN prennent note des derniers développements concernant Reportnet 3 en lien avec le Réseau Émeraude et donnent au Secrétariat des orientations sur les suites à donner à ces évolutions.

7. Critères pour l'évaluation des changements (négatifs) dans le flux de données du Réseau Émeraude

L'expert international, Otars Opermanis, présente son étude sur les « critères pour évaluer les changements (négatifs) au sein du Réseau Émeraude », qui traite de la notion de « changements négatifs » en lien avec la soumission périodique de rapports sur les sites Émeraude par les pays signataires, ainsi que des différences existantes entre le Réseau Natura 2000 et le Réseau Émeraude. Cette étude souligne qu'il est nécessaire de mettre en place, dans le cadre du processus de soumission des bases de données Émeraude, une procédure d'évaluation précoce qui prévoirait une vérification visant à déterminer si la base de données soumise contient des changements négatifs et si ceux-ci pourraient également être justifiés par un certain nombre de critères.

L'expert présente les différences entre les critères pour l'évaluation des changements négatifs adoptés dans le cadre de Natura 2000, d'une part, et dans le cadre du Réseau Émeraude, d'autre part. Il souligne la nécessité d'examiner la possibilité d'appliquer le critère de « raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique », actuellement utilisé par Natura 2000 en application de l'article 6, paragraphe 4, de la Directive « Habitats¹ ».

Les membres du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques discutent de l'importance de signaler les changements négatifs pour évaluer correctement le statut de conservation des espèces et des habitats et l'indice de suffisance. Ils conviennent de la nécessité de mieux définir le processus de signalement et d'évaluation des changements négatifs dans le cadre du Réseau Émeraude, éventuellement au moyen d'une mise à jour des « Lignes directrices pour expliquer les changements négatifs survenant dans les sites proposés, candidats et adoptés du Réseau Émeraude ».

Décision du Groupe d'experts

Le GoEPAEN propose que soit menée une analyse juridique sur les critères pour évaluer les changements négatifs et sur la possibilité de réduire la taille d'un site figurant sur la liste du Réseau Émeraude ou de supprimer totalement un site de cette liste pour des « raisons impératives d'intérêt public majeur » en prévoyant des mesures compensatoires, ainsi que sur la compatibilité de cette possibilité avec l'article 9 de la Convention de Berne, en vue d'une éventuelle mise à jour des « Lignes directrices pour expliquer les changements négatifs survenant dans les sites proposés, candidats et adoptés du Réseau Émeraude ».

8. Réseau Émeraude : filtrage, évaluation préalable et autorisation de projets potentiellement néfastes. Compilation des recommandations, des lignes directrices et des instruments juridiques internationaux pertinents

L'expert international, Dave Pritchard, présente son étude, intitulée « Réseau Émeraude : filtrage, évaluation préalable et autorisation de projets potentiellement néfastes. Compilation des recommandations, des lignes directrices et des instruments juridiques internationaux pertinents ». Ce document est un « guide

¹ Article 6, paragraphe 4, de la Directive « Habitats » : « Si, en dépit de conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site et en l'absence de solutions alternatives, un plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, l'État membre prend toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence globale de Natura 2000 est protégée. »

des orientations » : il présente et analyse les normes juridiques, les bonnes pratiques et les principes existants concernant le filtrage, l'évaluation préalable et l'autorisation de projets potentiellement néfastes, tels que les instruments de l'UE et de l'ONU dans ce domaine. La Convention d'Espoo semble relativement pertinente à cet égard, car elle couvre également le contexte transfrontalier.

Décision du Groupe d'experts

Les participants à la réunion prennent note de l'étude et soulignent qu'elle constitue une source appropriée d'informations sur les procédures d'EIE dans les zones protégées ; il est donc inutile d'élaborer de nouveaux protocoles d'évaluation et d'estimation des impacts spécifiquement pour le Réseau Émeraude. Il reste néanmoins à déterminer quelles dispositions des procédures d'EIE devraient être utilisées comme référence pour l'EIE des sites du Réseau Émeraude. Les conclusions de cette discussion seront présentées au Comité permanent.

9. État actuel du Réseau Émeraude

Les membres du GoEPAEN sont informés de l'état actuel de développement du Réseau Émeraude. Depuis la pandémie, les progrès sont pratiquement au point mort. Pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030, il est urgent d'accélérer le processus. Le Groupe est informé du fait que les progrès dépendent entièrement de la mise en place de nouvelles bases de données, un processus qui prend du temps et qui rend l'obtention de nouvelles données encore plus critique. Si les pays satisfont aux exigences fixées dans la Vision et le Plan stratégique, 32 bases de données seront créées dans un délai de quatre ans, ce qui représentera un défi important dans un avenir proche. En outre, il convient de développer le Réseau Émeraude marin, car les travaux à cet égard ont pris du retard, sauf dans le cas du Royaume-Uni.

10. Aperçu des erreurs dans le flux de données Émeraude ; nécessité de mettre à jour les bases de données nationales

L'expert international, Marc Roekaerts, informe les membres du GoEPAEN des erreurs les plus fréquemment observées lors des phases II et III de la procédure de soumission de rapports, qui sont essentiellement des « erreurs techniques » liées à la qualité. Or, ces phases requièrent des données de haute qualité et un degré élevé de cohérence entre certains champs. La comparaison entre les chiffres relatifs à la superficie indiqués dans la base de données tabulaire et la superficie représentée dans les fichiers de forme (shapefile), qui définissent les limites géographiques d'un site, pose un problème majeur. En outre, les erreurs biogéographiques, notamment les erreurs ou omissions concernant certaines régions, peuvent prêter à confusion et entraîner des erreurs dans l'analyse lors de la préparation des séminaires d'évaluation.

Les types d'habitats sont aussi une source fréquente d'erreurs : seuls les codes habitat définis dans la version la plus récente de la Résolution n° 4 (1996) sont autorisés. Cependant, certains pays continuent d'utiliser les codes de la classification des habitats du paléarctique, qui ne peuvent pas être traités par le système. Il est essentiel de renseigner des valeurs précises en termes absolus (hectares) en ce qui concerne la couverture de l'habitat, car des estimations erronées des surfaces relatives conduisent à des conclusions erronées dans l'analyse de suffisance. Les informations relatives à la gestion des sites sont souvent négligées ou mal interprétées, malgré leur importance croissante pour l'indice Baromètre dans la phase III.

Les participants à la réunion du GoEPAEN sont informés de la nécessité de tenir les bases de données à jour et instamment priés de remplir avec le plus grand soin les différents champs du nouveau FSD. Cela contribuera à réduire les erreurs grâce à l'automatisation de certaines procédures.

11. Synthèse concernant les fiches pays visant à faciliter le développement du Réseau Émeraude

Le groupe se voit rappeler que lors de sa 44^e réunion, le Comité permanent avait regretté l'absence de désignation de nouveaux sites et d'actualisation des bases de données ces dernières années dans la plupart des Parties contractantes. Il avait encouragé les Parties à faire preuve d'une plus grande ambition pour

atteindre les objectifs et chargé le Secrétariat d'identifier des moyens de soutenir les parties prenantes et les acteurs engagés dans le Réseau Émeraude afin de garantir que des bases de données actualisées seront soumises à la Convention de Berne en temps opportun.

Les fiches pays préparées tout au long de l'année indiquent des points clés pour permettre au pays concerné de progresser. Elles invitent également les différents pays à identifier des activités potentielles susceptibles de bénéficier d'une aide extérieure spécifique. Le GoEPAEN se voit présenter une fiche d'information type sur la Géorgie.

Décision du Groupe d'experts

Les participants à la réunion du GoEPAEN prennent note des travaux de l'expert, qui a présenté une synthèse concernant les fiches pays ; ils conviennent de continuer à aider les Parties contractantes dans la soumission de rapports, chaque fois que celles-ci en feront la demande et sous réserve de la disponibilité de ressources financières et humaines.

12. Développement du Réseau Émeraude dans les Parties contractantes : situation actuelle au niveau national et tour de table

Pour commencer, les participants se voient présenter le Baromètre de l'ensemble du Réseau Émeraude. Ensuite, de courtes présentations sur l'état du Réseau au niveau national sont effectuées par les représentants de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de la Hongrie (sur Natura 2000), du Royaume-Uni, de la Serbie, de la Suisse et de la Türkiye.

Les participants prennent note des faits récents concernant le Réseau Émeraude dans les Parties contractantes. Les membres et les observateurs examinent des moyens possibles d'accélérer le processus de sélection, de proposition et de déclaration de nouveaux sites Émeraude au niveau national, dans le but d'atteindre les objectifs de la Vision et du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030, et de respecter les engagements internationaux souscrits par les pays. Le Secrétariat souligne la nécessité de garantir la soumission en temps opportun des bases de données afin de pouvoir avancer dans le développement du Réseau Émeraude.

13. Le Réseau Émeraude au Monténégro

Les membres du GoEPAEN sont informés de l'état actuel du Réseau Émeraude dans le pays d'accueil, le Monténégro, ainsi que de ses perspectives de développement. Un représentant de l'Agence de protection de l'environnement du Monténégro présente aux participants des informations mises à jour sur les progrès accomplis dans la collecte de données et souligne la nécessité de poursuivre cet exercice en 2026 avant de soumettre la base de données.

Le Secrétariat note que, dans le cadre de la « procédure des dossiers » sur le lac de Skadar, le Monténégro a fait part de son intérêt pour l'accueil d'un séminaire biogéographique. Le Secrétariat encourage les autorités à accélérer la finalisation de la collecte des données et à garantir la soumission en temps opportun de la base de données.

14. Faits nouveaux concernant la composante Émeraude du programme EU4ENVIRONMENT

Les membres du GoEPAEN sont informés des faits nouveaux concernant le programme EU4Environment. S'appuyant sur des programmes précédents de l'UE, ce projet s'étend sur la période 2021-2026 et concerne les six pays du Partenariat oriental, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Ukraine, la République de Moldova et le Bélarus. Cependant, le Bélarus ne participe plus au programme en raison de la guerre en cours en l'Ukraine, et l'Azerbaïdjan a temporairement suspendu les activités qu'il mène dans le cadre de ce projet en attendant que l'UE et la Banque mondiale résolvent certains problèmes financiers.

Les principales activités mises en œuvre dans le cadre du programme sont la gestion des sites Émeraude, la planification du futur développement du Réseau Émeraude et le traitement des questions juridiques connexes. Le programme établit en outre des plans de travail spécifiques aux pays et élabore des activités régionales visant à promouvoir le partage de connaissances entre les pays participants et avec les États membres de l'UE.

15. Programme d'activités 2025 – 2026 : futurs travaux du Groupe d'experts

La Secrétaire propose le programme d'activités suivant pour le développement du Réseau Émeraude en 2026 :

- organisation d'un ou de plusieurs séminaires d'évaluation biogéographique après la soumission des bases de données du Réseau Émeraude ;
- apport d'une assistance bilatérale aux Parties contractantes/suivi des fiches pays ;
- conduite d'une analyse juridique des critères de rejet (ou d'approbation) des changements négatifs.

Une attention particulière sera portée à l'aide aux Parties contractantes pour la gestion du flux de données du Réseau Émeraude grâce à l'adaptation progressive du portail Natura 2000, en vue de la soumission de données du Réseau via Reportnet 3. Ces travaux seront menés en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, et sous réserve de la disponibilité de ressources financières. Un soutien aux Parties contractantes, sous forme notamment de sessions de formation, sera également assuré.

L'un des participants propose qu'à l'avenir, une analyse pertinente soit réalisée à partir des données recueillies au moyen des Formulaires standards de données (FSD) et des rapports soumis au titre de la Résolution n° 8. Une telle analyse permettrait, par exemple, d'identifier les principales lacunes et pressions au sein du Réseau, ainsi que les domaines dans lesquels une collaboration renforcée entre les Parties est nécessaire. Cet exercice contribuerait assurément à améliorer la qualité générale et la complétude du Réseau.

Le Groupe convient de l'importance d'investir dans la visibilité du Réseau et accueille favorablement l'idée d'envoyer une délégation de la Convention de Berne à la 17^e CdP à la CDB, qui doit avoir lieu en Arménie en octobre 2026.

Les activités proposées seront incluses dans le projet de Programme d'activités et budget de la Convention de Berne, sous réserve de la disponibilité de ressources financières et humaines.

16. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe d'experts

La réunion 2026 du GoEPAEN devrait se dérouler entre la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre 2026. Les membres du Groupe sont invités à soumettre des propositions pour l'accueil de la réunion 2026 du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques, qui sera organisée conjointement avec le Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique à l'horizon 2030.

17. Conclusions de la réunion

La Présidente résume les conclusions des discussions. Elle remercie les participants, les experts et les autorités du Monténégro, avant de clore la réunion.

18. Informations sur l'excursion au lac de Skadar : horaires, objectifs et modalités pratiques

Anela Sijarić, Cheffe du Département des écosystèmes terrestres et d'eau douce au sein du ministère monténégrin du Tourisme, de l'Écologie, du Développement durable et du Développement de la Région du Nord, décrit brièvement l'excursion et donne des renseignements pratiques concernant la visite au lac de Skadar, prévue le lendemain.

Annexe I — Ordre du jour

		Documents	Résultats attendus
Mardi 7 octobre			
9h00	1. Ouverture de la réunion	Allocution d'ouverture par le Secrétariat de la Convention de Berne	
9h10	2. Adoption de l'ordre du jour	Ordre du jour de la réunion T-PVS/Agenda(2025)20 Pour adoption	Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés des objectifs de la réunion et adoptent l'ordre du jour.
9h15	3. Présentation, par le Secrétariat, des conclusions de la réunion précédente du GoEPAEN et du mandat du Groupe, ainsi que des décisions de la 44^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne <i>Présentation par le Secrétariat</i>	Rapport de la 14 ^e réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques <u>T-PVS/PA(2024)09</u> Extrait de la liste des décisions et des textes adoptés concernant la protection des habitats lors de la 44 ^e réunion du Comité permanent <u>T-PVS/PA(2025)05</u> Pour information	Les conclusions de la réunion précédente du GoEPAEN et les points marquants de la 44 ^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne sont rappelés.
9h30	4. Point sur la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 <i>Présentation par Dave Pritchard, expert indépendant</i>	Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 <u>T-PVS(2023)18</u>	Les membres et les observateurs du Groupe d'experts prennent note des informations actualisées sur le suivi de la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030.

	<i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés des informations actualisées sur le suivi de la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030 et sont invités à réfléchir à la contribution des travaux du Groupe d'experts à la réalisation du Plan stratégique.</i>	Vision pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 <u>T-PVS(2021)14</u> Pour information	
9h45	5. Discussion sur les nouveaux champs de la proposition de Formulaire standard de données du Réseau Émeraude, sur la base du document de réflexion sur les conséquences <i>Présentation de Mme Laura Gavilán, experte indépendante</i> <i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés des nouveaux champs proposés pour le Formulaire standard de données (FSD) du Réseau Émeraude et sont invités à tenir un échange de vues sur le caractère obligatoire ou facultatif de ces nouveaux champs.</i>	Pour discussion et décision <u>T-PVS/Inf(2025)38e</u>	Les membres et les observateurs du Groupe d'experts discutent et décident du caractère facultatif ou obligatoire des nouveaux champs du FSD du Réseau Émeraude, à aligner sur le FSD de Natura 2000. Ils devraient examiner le document et décider s'il convient de le soumettre au Comité permanent pour adoption.
10h30	6. Plateforme de soumission de rapports ReportNet 3 : état des lieux <i>Point d'information par Laura Gavilán</i>	Pour information	Les membres et les observateurs du Groupe d'experts prennent note du processus de soumission via Reportnet 3 et indiquent au Secrétariat les suites à donner.
10h45	Pause-café		
11h15	7. Critères pour l'évaluation des changements (négatifs) dans le flux de données du Réseau Émeraude	Pour information et discussion <u>T-PVS/PA(2025)01</u>	Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés et discutent de la pertinence du fait de signaler les

	<i>Présentation d'Otars Opermanis, expert indépendant</i>		changements négatifs pour la bonne évaluation de la conservation des espèces et des habitats.
11h45	8. Réseau Émeraude : filtrage, évaluation préalable et autorisation de projets potentiellement néfastes. Compilation des recommandations, des lignes directrices et des instruments juridiques internationaux pertinents <i>Présentation par Dave Pritchard</i>	Pour information <u>T-PVS/PA(2025)02</u>	Les membres et les observateurs du Groupe d'experts prennent note des recommandations, lignes directrices et instruments juridiques internationaux pertinents pour le filtrage, l'évaluation préalable et l'autorisation de projets potentiellement néfastes.
12h15	9. État actuel du Réseau Émeraude <i>Présentation par Marc Roekaerts, expert indépendant</i>	Pour information	Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés de l'état actuel de développement du Réseau Émeraude.
12h30	10. Aperçu des erreurs dans le flux de données du Réseau Émeraude ; nécessité de mettre à jour les bases de données nationales <i>Présentation par Marc Roekaerts</i>	Pour information	Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés du fait que des erreurs sont fréquemment commises dans le cadre de la procédure de rapportage et de la nécessité de mettre les bases de données nationales régulièrement à jour.
13h	Pause déjeuner		
14h15	11. Synthèse concernant les fiches pays visant à faciliter le développement du Réseau Émeraude <i>Présentation par Marc Roekaerts</i>	Pour information	Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés des travaux menés par l'expert concernant la synthèse des fiches pays.
14h30	12. Développement du Réseau Émeraude dans les Parties contractantes : situation actuelle au niveau national <i>Tour de table</i> <i>Rappel par le Secrétariat</i>	Pour discussion	Les membres et les observateurs du Groupe d'experts prennent note des faits récents concernant le Réseau Émeraude dans les Parties contractantes. Les membres et les observateurs envisagent des moyens possibles pour accélérer le processus de sélection, de proposition et de déclaration de nouveaux sites Émeraude

	<i>Les représentants des Parties contractantes sont invités à informer le Groupe d'experts des faits récents concernant le Réseau Émeraude dans leur pays.</i>		au niveau national, atteindre les cibles et objectifs de la Vision et du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 et se conformer aux engagements internationaux souscrits par les pays.
15h30	13. Le Réseau Émeraude au Monténégro <i>Présentation par Dragan Roganovic, Conseiller à l'Agence pour la protection de l'environnement du Monténégro</i> <i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés des principales caractéristiques du Réseau Émeraude au Monténégro</i>	Pour information	Les membres et les observateurs du Groupe d'experts prennent note des principales caractéristiques du Réseau Émeraude au Monténégro.
16h	14. Faits nouveaux concernant la composante Émeraude du programme EU4ENVIRONMENT <i>Présentation par Otars Opermanis</i>	Pour information	Les membres et les observateurs du Groupe d'experts se voient présenter des informations actualisées sur la composante Émeraude du programme EU4ENVIRONMENT.
16h15	Pause-café		
16h30	15. Programme d'activités 2025 – 2026 : futurs travaux du Groupe d'experts <i>Présentation par le Secrétariat</i> <i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont invités à proposer et à examiner des activités prioritaires pour 2025 et 2026.</i>	Pour discussion	Des activités prioritaires sont identifiées et seront intégrées dans le programme d'activités 2025 et/ou dans le projet de Programme d'activités et budget 2026 de la Convention de Berne (sous réserve de la disponibilité de ressources financières et humaines).
17h	16. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe d'experts	Pour décision	La date et le lieu provisoires de la prochaine réunion sont décidés.

	<i>Les membres et les observateurs du Groupe d’experts souhaitant accueillir la prochaine réunion du Groupe d’experts sont invités à en informer les participants.</i>		
17h15	17. Questions diverses		
17h30	18. Conclusions de la réunion <i>Présentation par Danielle Hofmann, Présidente du Groupe d’experts</i>	Pour discussion et adoption	Les membres et les observateurs du Groupe d’experts sont invités à établir ensemble les conclusions de la réunion.
17h45	19. Informations sur l’excursion au lac de Skadar : horaires, objectifs et modalités pratiques <i>Présentation par Anela Sijarić, Cheffe du Département des écosystèmes terrestres et d’eau douce, Ministère du Tourisme, de l’Écologie, du Développement durable et du Développement de la Région du Nord, Monténégro</i>	Pour information	Les membres et les observateurs du Groupe d’experts se voient présenter des information sur l’excursion au lac de Skadar, prévue le 8 octobre.
18h	Fin de la réunion		
19h30	Réception offerte par le ministère monténégrin du Tourisme, de l’Écologie, du Développement durable et du Développement de la Région du Nord		
Mercredi 8 octobre			
8h30	<i>Départ en bus depuis l’Hôtel Princess</i>		
9h00 – 12h30	<i>Excursion au lac de Skadar, menée par la délégation du Monténégro</i> <i>Mot d’accueil par Anela Sijarić & Danielle Hofmann</i>		

Annexe 2 — Liste des participants

Partie contractante	Nom
Arménie	M. Alik BADALYAN Ministère de l'Environnement de la République d'Arménie
Bosnie-Herzégovine	M. Dejan RADOSEVIC Chef de la Division de la biodiversité Institut pour la Protection du Patrimoine culturel, historique et naturel de la Republika Srpska
France	M. Charles-Henri DE BARSAC Chargé de mission « accords internationaux et européens faune sauvage » Sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Géorgie	Mme Salome NOZADZE Ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture Géorgie
Hongrie	Mme Andrea RISKÓ Avocate spécialisée dans la conservation de la nature Ministère de l'Agriculture de la Hongrie
Monténégro	Mme Anela SIJARIĆ Cheffe du Département des écosystèmes terrestres et d'eau douce Ministère du Tourisme, de l'Écologie, du Développement durable et du Développement de la Région du Nord Mme Ilinka ALORIC Ministère du Tourisme, de l'Écologie, du Développement durable et du Développement de la Région du Nord Mme Aleksandra STIJOVIC Ministère du Tourisme, de l'Écologie, du Développement durable et du Développement de la Région du Nord Mme Sanja SCEPANOVIC Ministère du Tourisme, de l'Écologie, du Développement durable et du Développement de la Région du Nord M. Dragan ROGANOVIC Agence de protection de l'environnement du Monténégro Mme Milka RAJKOVIC Agence de protection de l'environnement
Serbie	M. Ivan MEDENICA Chef de la Division du Réseau Écologie de l'Institut serbe pour la conservation de la nature
Suisse	Mme Danielle HOFMANN

	Office fédéral de l'environnement OFEV Division Biodiversité et paysage Section Faune sauvage et conservation des espèces
Türkiye	M. Uğur ÇITLAK Directeur de section Direction générale de la conservation de la nature et des parcs nationaux
Royaume-Uni	Mme Sarah SCOTT Conseillère principale Biodiversité internationale
Autres organisations	
CEE Bankwatch Network	M. Andrey RALEV Mme Branka ŠPANIČEK
Société des écologistes du Monténégro — Monténégro	Mme Andrijana MIĆANOVIĆ
Experts	
	Mme Laura-Patricia GAVILÁN — IGLESIAS Consultante Espagne
	M. Otars OPERMANIS Consultant Lettonie
(en ligne)	M. David PRITCHARD Consultant Royaume-Uni
	M. Marc ROEKAERTS Consultant Belgique
Secrétariat du Conseil de l'Europe	
	Mme Grazia Alessandra SIINO Secrétaire de la Convention de Berne
(en ligne)	M. Pep AMENGUAL Conseiller politique Secrétariat de la Convention de Berne
	M. Mark BARLOW Assistant administratif Secrétariat de la Convention de Berne